

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/assassinat-de-samuel-paty-le-parqu...>

 Manon Loubet

 9 min read

Assassinat de Samuel Paty : le parquet antiterroriste exclut la complicité pour deux accusés

Le parquet national antiterroriste n'a pas retenu, lundi 16 décembre 2024, dans ses réquisitions la "complicité d'assassinat terroriste" à l'encontre des deux seuls accusés qui étaient poursuivis pour cette infraction, passible de la perpétuité, au procès de l'assassinat en octobre 2020 du professeur Samuel Paty.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

C'est la dernière semaine d'un procès-fleuve de l'assassinat de Samuel Paty à la cour d'assises spéciale de Paris. Depuis le 4 novembre 2024, huit personnes au total sont jugées pour déterminer les éventuelles complicités et responsabilités dans la mort du professeur d'histoire-géographie.

Pour rappel, le 16 octobre 2020, Samuel Paty est assassiné non loin de son collège de Conflans-Saint-Honorine (Yvelines). Le terroriste Abdoullakh Anzorov, originaire d'Évreux, avait alors été abattu par la police.

Au procès de l'assassinat du professeur Samuel Paty, trois Normands originaires d'Évreux comparaissent devant la cour d'assises spéciale de Paris.

Azim Epsirkhanov et Naïm Boudaoud étaient soupçonnés de complicité d'assassinat terroriste, notamment d'avoir aidé Abdoullakh Anzorov, l'assassin du professeur d'histoire-géographie, dans la préparation de son crime.

Yusuf Cinar a été entendu pour association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Le parquet national antiterroriste n'a pas retenu, ce lundi 16 décembre 2024, dans ses réquisitions la "complicité d'assassinat terroriste" à l'encontre des deux seuls accusés (Azim Epsirkhanov et Naïm Boudaoud) qui étaient poursuivis pour cette infraction, passible de la perpétuité, au procès de l'assassinat en octobre 2020 du professeur Samuel Paty.

L'accusation estime que Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov, respectivement 22 et 23 ans, amis de l'assaillant Abdoullakh Anzorov, se sont rendus coupables d'association de malfaiteurs terroriste, un crime qui leur fait encourir 30 ans de réclusion, mais pas de complicité. La complicité d'assassinat terroriste est passible de réclusion criminelle à perpétuité.

Retrouvez les informations de notre journaliste Maxime Fourrier sur place avec Véronique Arnould :

 durée de la vidéo : 00h01mn24s